

Services de Passerelle de Paiement

1ER DÉCEMBRE 2024

Conditions Applicables – Conditions Générales En Ligne

Les présentes Conditions Générales En Ligne font partie intégrante du Contrat de Services de Passerelle de Paiement ou du Contrat de Revendeur, selon le cas, conclu entre vous, que vous soyez un Commerçant ou un Revendeur, et nous (chacun étant une « **Partie** » et collectivement les « **Parties** ») pour la fourniture des Services. Les termes en majuscules non définis dans les présentes ont le sens qui leur est attribué dans le contrat concerné.

1. Définitions

Les termes suivants, écrits en majuscules, ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous :

« **3D Secure** » ou « **3DS** » désigne l'un des éléments suivants : le Service 3D Secure 1.0 et/ou le Service 3D Secure 2.0 et/ou toute version ultérieure du Service 3D Secure (y compris tout logiciel associé) développé par le Prestataire, pouvant inclure des technologies de tiers, à notre seule discrétion, conformément aux réglementations sur les Réseaux de Cartes et autres réglementations imposant l'authentification du Titulaire de Carte.

« **3DS SDK** » désigne l'outil technologique que nous avons développé pour les applications mobiles.

« **Compte Abandonné** » désigne tout compte inactif sur lequel aucune transaction n'a été traitée depuis au moins trois (3) mois et/ou pour lequel les coordonnées (adresse, numéros de téléphone, numéros de fax, adresse e-mail) et les informations de facturation (numéro d'acheminement ABA, numéro de compte bancaire et/ou numéro de carte) ne sont plus valides.

« **Commerçant Agréé** » désigne le Commerçant du Revendeur qui bénéficie des Services et de tout autre service connexe que nous fournissons ;

« **Service(s) Additionnel(s)** » désigne le ou les services et/ou produits que nous proposons, tels qu'énumérés dans le Contrat ou que nous pourrions proposer à l'avenir, comme cela sera notifié au Client de temps à autre, en plus de tout autre service que vous aurez choisi à la Date d'Entrée en Vigueur.

« **Affiliés** » désigne toute entité qui contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec une partie, y compris ses sociétés mères et filiales.

« **Contrat** » désigne : (i) le Contrat de Services de Passerelle de Paiement ; OU le Contrat de Revendeur, selon le cas ; (ii) les présentes Conditions Générales En Ligne (« **CGL** ») ; (iii) l'Annexe Traitement des Données en ligne (« **DPA** ») ; et (iv) toute autres lignes directrices, modifications ou notifications fournies par nous, telles qu'elles peuvent être modifiées de temps à autre. En cas de conflit entre les documents composant le Contrat, l'ordre de priorité suivant s'appliquera : (i) le corps et les annexes du Contrat ; (ii) les présentes Conditions Générales En Ligne et l'Avenant Traitement des Données ; et (iii) toutes autres lignes directrices ou information émises par le Prestataire de temps à autre ; Tous les Avenants au présent Contrat font partie intégrante du présent Contrat. Toute discussion antérieure, si elle n'est pas expressément couverte par le présent Contrat, est nulle et non avenue.

« **Jour Ouvrable** » désigne tout jour calendaire à l'exclusion des jours fériés et des week-ends à Malte ;

« **Carte** » désigne toute carte de paiement valide émise dans le cadre de tout Réseau de Cartes, les Réseaux de Cartes désignant Visa et/ou Mastercard.

« **Réseaux de Cartes** » désigne Visa et/ou MasterCard ou tout autre réseau similaire ;

« **Règles du Réseau de Cartes** » ou « **Règles d'Association** » désigne l'ensemble des règles, statuts, lignes directrices, règlements, instructions et autres exigences (contractuelles ou autres) imposées ou adoptées par tout Réseau de Cartes de temps à autre ;

« **Votre Partenaire de Services de Paiement** » désigne toute Partie avec laquelle vous pourriez devoir conclure votre propre accord direct afin de pouvoir bénéficier des Services, que nous supportons.

« **Portail Client** » désigne la plateforme que nous mettons à votre disposition pour consulter nos Services et/ou pour toute communication additionnelle avec nous et/ou pour opter pour des Services Additionnels.

« **Informations Confidentielles** » désigne toute donnée ou information, orale ou écrite, traitée comme confidentielle et relative aux activités de recherche, de développement ou commerciales passées, présentes ou futures de l'une ou l'autre des Parties (ou, si l'une des Parties est tenue de protéger la confidentialité des informations d'un tiers, de ce tiers), y compris tout produit ou service non annoncé, toute information relative aux services, aux développements, à notre Documentation Relative aux Services (quelle que soit la forme ou le support fourni), inventions, processus, plans, informations financières, Données de Transaction, revenus, volume de Transactions, prévisions, projections et conditions financières du Contrat. Les obligations prévues dans la présente clause ne s'appliquent pas aux Informations Confidentielles de la Partie Divulgateur qui : (i) sont tombées dans le domaine public sans violation du Contrat ni autre acte illicite de la Partie destinataire ; (ii)

étaient déjà connues de la Partie destinataire avant la Date d'Entrée en Vigueur du Contrat, comme établi par des preuves documentaires ; (iii) ont été légitimement reçues par la Partie Destinataire de la part d'un tiers et sans violation d'aucune obligation de confidentialité dudit tiers envers le propriétaire de ces informations ; (iv) sont en cours de développement ou ont été développées indépendamment de ces Informations Confidentielles, comme le démontrent des preuves pertinentes ; ou (v) que nous sommes tenus de divulguer à des tiers afin de fournir les Services.

« **Shift4** » ou « **Shift4 Group** » désigne Shift4 Technology Limited, Shift4 Limited, Shift4 Payments UK Limited et toute autre Affilié de celles-ci.

« **Exigences en Matière de Protection des Données** » désigne la clause de Conformité en Matière de Données Personnelles et toute exigence et stipulations additionnelles en matière de protection des données énoncées dans le Contrat de Revendeur ou toute autre réglementation applicable en matière de protection des données, telle que (mais sans s'y limiter) le Règlement (UE) 2016/679 ;

« **Date d'Entrée en Vigueur** » désigne la date à laquelle vous signez le Contrat.

« **Utilisateur(s) Final(aux)** » désigne toute personne qui achète l'un de vos biens ou services, dont vous traiterez les informations via notre API, au cours de votre utilisation de nos Services.

L'Utilisateur final peut désigner une Personne Concernée telle que définie dans le DPA.

« **Force Majeure** » désigne toute circonstance échappant au contrôle raisonnable de la Partie concernée, y compris, sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, les tremblements de terre, les inondations, les tempêtes, la foudre, incendie, explosion, guerre, terrorisme, émeute, troubles civils, sabotage, grève, lock-out, ralentissement, conflits sociaux, accident, épidémie, difficultés à trouver de la main-d'œuvre, absence ou défaillance des moyens de transport, réparation ou maintenance d'urgence, panne des services publics, modifications législatives, actes de tiers pour lesquels la Partie concernée ne saurait être tenue responsable en vertu du Contrat, ou incapacité à obtenir ou à conserver les autorisations, permis, servitudes ou droits de passage nécessaires.

« **Services de Passerelle** » désigne une plateforme de connectivité technique qui vous est offerte ou qui est offerte aux Commerçants Agréés du Revendeur.

« **Propriété Intellectuelle** » désigne tout logiciel et/ou matériel développé par nous, tout brevet, marque, marque de service, dessins et modèles (qu'il soit enregistrables ou non), demande d'enregistrement de l'un des éléments susmentionnés, droit d'auteur (sur une base de données ou autre), droit sur les bases de données, savoir-faire, nom commercial ou d'entreprise, goodwill associé à ce qui précède, les noms de domaine Internet et les adresses de sites Web, ainsi que tout autre droit ou obligation similaire, qu'ils soient enregistrables ou non, dans tout pays (y compris, mais sans s'y limiter, les pays où les Parties sont constituées), et tous les dérivés de ce qui précède.

« **Émetteur** » désigne un membre des Réseaux de Cartes qui entre dans une relation contractuelle avec un titulaire de carte en vue de l'émission d'une ou plusieurs Cartes ;

« **Identifiants de Connexion** » désigne les noms d'utilisateur, mots de passe, clés et autres codes que vous utilisez pour accéder au Service et l'utiliser.

« **Commerçant** » désigne vous-même, tel que défini dans le Contrat, ou un commerçant du Revendeur, tel que défini dans le Contrat de Revendeur.

« **Numéro de Compte Principal** » ou « **PAN** » désigne le numéro d'identification de 14 à 19 chiffres, en relief ou imprimé, figurant sur une Carte.

« **Frais de Traitement/de Transaction** » désigne les frais facturés pour chaque demande d'opération de passerelle, y compris les opérations de base, les opérations de renvoi et les opérations de token, ainsi que toute autre opération décrite dans notre lien API :

epower.credorax.com, qui peut être modifié de temps à autre.

« **Notre Partenaire de Services de Paiement** » désigne tout prestataire de services de paiement avec lequel nous avons conclu des accords directs et mis en place des intégrations techniques, nous permettant de prendre en charge la fourniture de certains services via ces prestataires, y compris, sans s'y limiter, les fournisseurs de services d'application et les organismes de financement.

« **Services** » désigne les Services de Passerelle et/ou chacun des services énumérés dans les présentes, ainsi que dans le Contrat de Services de Passerelle de Paiement ou dans l'Annexe 1 du Contrat de Revendeur, tels qu'ils peuvent être modifiés de temps à autre par nous. Pour éviter toute ambiguïté, notre Service est un service technique qui prend en charge la fourniture de services de paiement, sans jamais entrer en possession des fonds à transférer, conformément à l'article 3(J) de la Directive sur les Services de Paiement.

« **Frais de services** » désigne les frais que nous vous facturons pour nos Services, tels que spécifiés dans l'Annexe 1 du Contrat ou dans l'Annexe 1 du Contrat de Revendeur, tels qu'ils peuvent être modifiés de temps à autre, moyennant notification écrite à votre intention, ou comme convenu entre les Parties.

« **Revendeur** » désigne une partie avec laquelle nous concluons un Contrat de Revendeur pour la fourniture de nos Services aux Commerçants du Revendeur. Sauf indication contraire, les termes « vous » et « votre » font référence au Revendeur.

« **Exigences légales** » désigne toutes les lois, réglementations, règles, codes, directives ou autres instruments contraignants locaux applicables, émis ou promulgués par tout gouvernement ;

« **Seamless Token** » désigne l'identifiant numérique unique qui remplace le PAN et qui est stocké électroniquement.

« **Règlement** » désigne le transfert réussi de fonds du compte d'un Titulaire de Carte vers le compte du Commerçant à la suite d'une Transaction

« **Smart 3DS** » désigne le moteur technologique développé par nous pour faciliter les services 3DS qui vous sont fournis.

« **TPP** » désigne un prestataire de services tiers.

« **Transaction** » désigne l'acceptation d'une Carte ou des informations figurant sur celle-ci, en vue du paiement de biens vendus et/ou loués et/ou de services fournis aux Titulaires de Carte par le Commerçant, ainsi que la réception du paiement de la part du Membre, que la Transaction soit approuvée, refusée ou traitée comme une vente forcée. Le terme « Transaction » inclut également les crédits, les erreurs, les retours, les remboursements et les ajustements.

2. Les Services du Prestataire

2.1. Sous réserve des conditions du Contrat, y compris le paiement en temps voulu des Frais par vous, nous vous fournirons nos Services par le biais d'une intégration avec notre API et notre Portail Client en ligne, comme détaillé dans la documentation fournie par le Prestataire au Client ou mise à disposition via le Portail Client (la « **Documentation** ») à l'adresse : epower.credorax.com

2.2. Nous vous fournirons les informations nécessaires pour vous permettre de vous intégrer à l'API et au Portail Client et de commencer à utiliser nos Services. Vous devez mettre en œuvre l'intégration conformément à nos instructions et à la Documentation afin de pouvoir utiliser les Services. Il vous incombe exclusivement d'acquérir et d'exploiter l'infrastructure nécessaire à l'utilisation des Services, telle que les ordinateurs et l'accès à Internet.

2.3 Nous proposons les Services suivants, qui peuvent être soumis à des conditions additionnelles telles que détaillées.

2.4 Ajout ou suppression de Services. Si, après la Date d'Entrée en Vigueur, vous souhaitez ajouter ou supprimer des Services, vous pouvez le faire en contactant votre gestionnaire de compte et en signant un avenant ou un addendum au contrat.

I. MÉTHODES DE PAIEMENT ALTERNATIVES (« APM »)

a. Nous vous proposons une connectivité à divers APM, dont la liste est mise à jour de temps en temps.

b. Afin de garantir la bonne fourniture des APM, nous pouvons adapter le contenu et les interfaces de nos Services pour les maintenir à jour conformément aux exigences du marché et pouvons utiliser la technologie et la plateforme de tiers pour traiter les APM. Si de tels ajustements vous obligent à apporter les modifications nécessaires à vos logiciels, interfaces ou procédures opérationnelles, nous vous en informerons dès que raisonnablement possible avant la mise en œuvre de ces ajustements. Vous serez responsable de vos propres coûts liés à ces modifications de vos logiciels, interfaces ou procédures opérationnelles.

c. Vous reconnaissez que, pour fournir des services APM, vous pourriez être amené à conclure des contrats avec des TPP, selon les exigences de ces derniers.

d. Il est dans l'intérêt des deux parties que nous maintenions un environnement sécurisé et stable ; à cette fin, nous pouvons modifier à tout moment la méthode d'accès à nos Services.

II. ROUTAGE INTELLIGENT

a. Un service qui optimise le traitement des paiements minimise le nombre de Transactions refusées

b. Vous acceptez que nous disposions d'un pouvoir discrétionnaire raisonnable et total pour acheminer les Transactions vers tout tiers, y compris tout Partenaire de Services de Paiement dont vous disposez.

c. Nous serons dégagés de toute réclamation et/ou frais relatifs à l'application raisonnable de la technologie de Routage Intelligent, conformément à ce qui est stipulé ci-dessus.

III. SERVICE PAGE DE PAIEMENT

Sous réserve des conditions additionnelles spécifiées à l'adresse :

www.shift4.com/s4i-source-hpp

IV. SMART GUARD ET SMART GUARD PLUS

Sous réserve des conditions additionnelles spécifiées à l'adresse:

www.shift4.com/s4i-source-smartguard-services-addendum

V. SERVICES 3D SECURE

a. Vous devez vous conformer à la procédure d'inscription des Réseaux de Cartes et/ou à toute autre exigence des Réseaux de Cartes relative à l'utilisation de 3DS et/ou à notre Documentation, telles que modifiées de temps à autre par les Réseaux de Cartes et/ou par nous, et fournir toute documentation requise, telle que nous pouvons la demander.

- b. Nous ne saurions être tenus responsables de quelque manière que ce soit au cas où les Réseaux de Cartes refuseraient votre inscription au 3DS et/ou en cas de mauvaise utilisation du service 3DS de votre part.
- c. La fourniture du service 3DS est subordonnée au paiement en temps voulu des Frais stipulés dans le Contrat. En cas de retard dans le paiement des Frais et/ou si le service 3DS a été suspendu ou résilié par nous, pour toute autre raison, vous reconnaissez et comprenez que vous pourriez être tenu responsable de la violation des obligations imposées par les Réseaux de Cartes ou de toute autre obligation réglementaire, et nous serons déchargés de toute réclamation ou responsabilité.
- d. Sans déroger aux autres conditions du présent Contrat et afin d'éviter toute ambiguïté, vous reconnaissez que le service 3DS est un logiciel et une technologie propriétaires développés par nous et qu'il ne doit pas être copié, publié, distribué ou modifié par vous sans autorisation et consentement écrits préalables.
- e. Sans déroger aux autres conditions du présent Contrat et afin d'éviter toute ambiguïté, vous reconnaissez que vous vous conformerez aux obligations réglementaires relatives à l'Authentification Forte du Client et aux exigences et/ou réglementations connexes des Réseaux de Cartes. Vous vous engagez à nous indemniser et à nous dégager de toute responsabilité à l'égard de tous dommages, coûts, pertes et dépenses (y compris les honoraires d'avocat raisonnables) que « nous pourrions encourir à la suite de, ou en relation avec, des demandes d'exemption de l'Authentification Forte du Client déposées en votre nom par nous
- f. Smart 3DS peut s'appuyer sur des algorithmes prédéfinis et/ou des modèles statistiques et/ou d'autres méthodes utilisés pour prédire les recommandations qui vous sont fournies (« IA »). Vous acceptez et reconnaissez que, concernant l'utilisation des modèles d'IA et des recommandations fournies, nous ne faisons aucune déclaration et n'assumons aucune responsabilité quant à l'exactitude des recommandations fournies via l'IA ou disponibles par le biais de l'utilisation de Smart 3DS. Smart 3DS est soumis à l'ensemble des conditions stipulées dans la présente section V et dans le Contrat.
- g. Le service 3DS SDK est soumis à toutes les conditions stipulées dans la présente section V et dans le Contrat.

VI. ACCOUNT UPDATER

- a. « Account Updater » désigne un service permettant la mise à jour des informations de Carte enregistrées des Titulaires de Carte, nécessaires notamment pour les paiements récurrents, sur la base d'un outil automatique et/ou des informations que vous nous fournissez détaillant les informations de Carte qui feront l'objet des services « Account Updater ».
- b. Account Updater doit être activé par vous conformément aux règles et exigences du Réseau de Cartes et sous réserve de celles-ci, et vous devez satisfaire à toutes les exigences techniques spécifiées dans la Documentation que nous fournissons, telle qu'elle peut être modifiée de temps à autre.
- c. Vous reconnaissez que Visa et Mastercard fournissent leurs propres solutions relatives à Account Updater, soumises à des conditions et à des frais distincts, susceptibles d'être modifiés de temps à autre par les Réseaux de Cartes. Nous vous connecterons à l'une ou aux deux solutions Account Updater de Visa et Mastercard, tandis que l'inscription auprès du Réseau de Cartes sera gérée par Shift4 Limited, ou l'acquéreur, sur la base des informations que vous aurez fournies. Vous vous engagez à payer tous les frais qui seront exigés par nous et/ou par les Réseaux de Cartes.

VII. SERVICES DE PRÉVENTION DES RETROFACTURATIONS

La prévention des Rétrofacturation est un service qui vous permet de réduire votre taux de rétrofacturation auprès des Réseaux de Cartes. Ce service est fourni par Mastercard et Visa, chacun pour ses propres transactions.

a. Conditions Générales applicables au service de prévention des Rétrofacturation

- i. Les présentes conditions s'appliquent à la fois aux transactions de rétrofacturation Mastercard et Visa.
- ii. Le Service de Prévention des Rétrofacturations permet le remboursement de la transaction au titulaire de carte avant qu'elle n'atteigne Mastercard ou Visa, ce qui réduit votre taux de rétrofacturation ou celui de votre commerçant auprès des Réseaux de Cartes.
- iii. Vous ne pouvez pas vendre, revendre, fournir l'accès ou concéder sous licence le Service de Prévention des Rétrofacturation à des tiers autres que vous-même.
- iv. Vous reconnaissez qu'en sollicitant le Service de Prévention des Rétrofacturations, vous assumez la responsabilité d'utiliser ou de traiter toute information et donnée reçue en rapport avec les

rétrofacturations dans le seul but et dans la seule mesure nécessaire pour bénéficier du Service de Prévention des Rétrofacturations.

v. Vous ne devez pas (ni permettre ou autoriser un tiers à) : (a) décompiler, désassembler ou procéder à la rétro-ingénierie du Service ou du code tiers, ni tenter de reconstruire ou de découvrir tout code source, les concepts sous-jacents, les algorithmes, les formats de fichiers ou les interfaces de programmation des services ou du code tiers par quelque moyen que ce soit ; (b) distribuer, vendre, concéder en sous-licence, louer, ou utiliser les services ou le code tiers (ou toute partie de ceux-ci) à des fins de partage de temps, d'hébergement, de prestation de services ou à des fins similaires ; (c) supprimer toute identification de produit, mention de propriété, marque, marque de service ou autre avis contenu dans le Service ou le code tiers.

vi. Nous fournissons le Service de Prévention des Rétrofacturations via TPP, optimisé par Mastercard ou Visa. Nous déclinons toute responsabilité quant à la fourniture et au résultat du Service de Prévention des Rétrofacturations qui vous est proposé, à sa qualité ou à son bon fonctionnement, ce qui peut inclure, sans s'y limiter, le non-remboursement de rétrofacturations ACCEPTÉES, d'éventuelles interruptions de service ou toute autre défaillance susceptible de se produire.

vii. Il vous incombe de payer intégralement tous les frais additionnels qui ne figurent pas dans l'Annexe Frais, les frais facturés par Visa ou Mastercard au titre de ce service, et de nous rembourser sur demande si nécessaire.

viii. Si vous êtes un Revendeur, vous devez conserver des copies de toutes les données et documents pertinents du Commerçant, y compris des copies de ses contrats de Commerçant, et nous en fournir des copies sur notre demande écrite raisonnable, mais en aucun cas plus de cinq (5) jours après réception de ladite demande. Aux fins du présent Contrat, ces données ou documents doivent inclure au minimum : a) le BIN, b) le CAID, c) le MID, d) le nom du Commerçant ; e) l'adresse postale complète ; f) le numéro de téléphone du service client ; g) l'adresse e-mail du service client ; h) l'URL du site web ; i) le logo (128×128 pixels) que le titulaire de la carte serait en mesure de reconnaître ; et j) sauf si la loi applicable l'interdit, les Frais facturés à chaque Commerçant, ainsi que toute autre documentation raisonnablement nécessaire pour garantir la conformité du Revendeur aux exigences du présent Service et à tout avenant applicable. Pour éviter toute ambiguïté, toute violation d'une partie quelconque de la présente clause peut être considérée comme une violation substantielle du présent Contrat.

b. Service de Prévention des Rétrofacturations - Conditions Additionnelles de Mastercard

i. Le Service de Prévention des Rétrofacturations de Mastercard est un service fourni uniquement pour les transactions de rétrofacturation Mastercard.

ii. Dans le cadre de ce service, l'Emetteur vous informe, vous ou vos Commerçants, d'une Rétrofacturation avant que celui-ci n'atteigne Mastercard, ce qui vous permet de rembourser la Rétrofacturation dans les 24 heures suivant la notification, évitant ainsi l'enregistrement de la Rétrofacturation auprès de Mastercard.

iii. Ce service est fourni conformément aux conditions d'utilisation disponibles à l'adresse www.ethoca.com/terms-of-use. En acceptant ce service, vous acceptez et vous vous engagez à respecter ces conditions d'utilisation.

c. Prévention des Rétrofacturations – Conditions Additionnelles de Visa

A. Résolution rapide des litiges (« **RDR** »)

i. Le service RDR de Visa est un service fourni uniquement pour les transactions de Rétrofacturation Visa. Ce service vous permet, ou permet à vos Commerçants si vous êtes un Revendeur, de prévenir et de réduire le nombre de Rétrofacturations Visa en remboursant automatiquement les demandes rétrofacturation des titulaires de carte et en évitant l'enregistrement des rétrofacturations auprès de Visa.

ii. Pour bénéficier de ce service, vous devez prédéfinir un ensemble de règles permettant le remboursement automatique des Rétrofacturations, conformément aux règles prédéfinies.

iii. Les demandes de rétrofacturation qui répondent à l'ensemble de règles prédéfinies seront classées comme « ACCEPTÉES », ce qui entraînera un crédit automatique au titulaire de la carte par l'intermédiaire de votre acquéreur et évitera ainsi l'enregistrement de la rétrofacturation auprès de Visa. Les demande rétrofacturation qui ne répondent pas à l'ensemble de règles prédéfinis seront classées comme « REFUSÉES » et seront acheminées vers le processus de rétrofacturation de Visa.

iv. Le service est entièrement automatisé et aucune action de votre part n'est requise pour empêcher l'acheminement de la rétrofacturation vers Visa dès lors que les conditions ne sont pas remplies.

v. Toute modification des règles prédéfinies doit nous être notifiée par écrit. Les modifications seront mises en œuvre dans un délai de quatorze (14) jours ouvrables.

vi. Aucune notification ne vous sera envoyée, que la demande de Rétrofacturation ait été ACCEPTÉE ou REFUSÉE. Vous aurez accès aux informations via un portail tiers pour consulter toutes les rétrofacturations initiées et leur issue.

vii. Il vous incombe de nous tenir informés des informations actuelles, y compris de tout changement ou ajout à vos descripteurs et à votre CAID.

viii. Vous acceptez par la présente d'apporter toutes les améliorations nécessaires à votre intégration afin de continuer à bénéficier du Service de Prévention des Rétrofacturations, dans un délai d'au moins quarante-cinq (45) jours à compter de la réception de la notification. Le fait de ne pas mettre à niveau ou d'améliorer l'intégration à la suite d'une telle notification peut entraîner des erreurs dans la fourniture du Service et éventuellement la résiliation immédiate des droits accordés.

ix. Les frais sont à votre charge pour chaque demande de contestation de Rétrofacturation, quel qu'en soit le résultat, qu'elle soit ACCEPTÉE ou REFUSÉE.

B. Réseau de Résolution des Litiges des Titulaires de Carte (« **CDRN** »)

i. Le CDRN est un service qui vous permet, à vous ou à vos Commerçants si vous êtes un Revendeur, de réduire votre taux de rétrofacturation auprès de Visa. Le service CDRN vous envoie des notifications de rétrofacturation sur le portail MyC Visa avant qu'une rétrofacturation ne soit soumise à Visa, ce qui vous permet de réagir et d'éviter un litige avec Visa.

ii. Vous recevrez un identifiant et un mot de passe pour accéder au portail MyC Visa ; ceux-ci ne sont pas transférables et vous devez en assurer la sécurité. Il vous incombe exclusivement de surveiller activement les notifications sur le portail MyC et d'y réagir en temps utile. Toute notification reçue sur le portail donnera lieu à des Frais, que vous ayez traité cette notification ou non.

iii. Tous les cas CDRN apparaissant sur le portail MyC doivent être traités par vous dans les soixante-douze (72) heures suivant leur apparition sur le portail MyC. Les cas non traités par vous dans ce délai seront automatiquement clôturés, ne pourront plus faire l'objet d'un traitement et seront enregistrés comme une rétrofacturation auprès de Visa. Toutefois, les cas non traités seront soumis aux frais de service.

iv. Si vous décidez de rembourser le titulaire de la carte afin d'éviter un litige, il vous incombe exclusivement de signaler ce remboursement sur le portail MyC.

v. Vous êtes tenu de nous communiquer toute information à jour vous concernant, y compris toute modification ou tout ajout apporté à vos descripteurs enregistré pour le service.

VIII. « SERVICE STAND-IN » [« AU NOM DE »]

a. « Stand-In » est un service qui nous permet de répondre et d'approuver des transactions pour vous au nom de la banque émettrice, des Réseaux de Cartes ou de toute passerelle tierce (« **Approbateurs** »), avant même que l'approbation effective ne soit reçue de la part des Approbateurs.

b. Ce service est conçu pour entrer en vigueur en cas de d'interruption de service ou d'absence de réponse de la part d'un Approbateur concernant une transaction traitée. Le Service permet que la transaction vous soit réglée ultérieurement, dès réception de l'approbation effective par l'un des Approbateurs.

c. Si une transaction est finalement rejetée ou refusée par l'un des Approbateurs, vous ne recevrez pas les fonds correspondant au montant de la transaction, même si nous avons approuvé la transaction.

d. Pour activer le service, vous devez définir et plafonner à l'avance le montant de chaque transaction traitée ainsi que le montant total des transactions traitées dans le cadre du service au cours d'une période de 24 heures, commençant à 00h00 et se terminant à 23h59 (UTC). EN BÉNÉFICIAINT DE CE SERVICE, VOUS COMPRENEZ ET ACCEPTEZ QUE NOUS NE SERONS PAS TENUS RESPONSABLES DE TOUTE RÉCLAMATION, PERTE, DEMANDE, PÉNALITÉ OU TOUTE AUTRE DÉPENSE QUE VOUS POURRIEZ SUBIR EN RELATION AVEC LA FOURNITURE DE CE SERVICE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES PERTES OU DOMMAGES INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS, LA PERTE DE BÉNÉFICES OU DE REVENUS, LES DOMMAGES-INTÉRÊTS PUNITIFS OU SPÉCIAUX, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, OU POUR TOUTE AUTRE PERTE SUBIE PAR LES CLIENTS FINAUX OU D'AUTRES TIERS).

IX. OPTIMISATION DES NOUVELLES TENTATIVES [RE-SOUMISSION]

a. Le service d'Optimisation des Nouvelles Tentatives permet de bloquer les transactions au niveau de la passerelle dans le cas où une transaction est considérée être une re-soumission d'une transaction refusée définitive, conformément aux règles et à la logique des Réseaux de Cartes, empêchant ainsi les frais imposés par les Réseaux de Cartes en raison de cette re-soumission.

b. Vous comprenez que nous n'assumons aucune responsabilité et n'offrons aucune garantie quant au blocage effectif des transactions resoumises. Les transactions non bloquées entraîneront l'application des frais pertinents du Réseau de Carte, conformément aux règles du Réseau de Cartes.

X. SEAMLESS TOKEN

a. Le service Seamless Token permet de traiter des transactions de paiement sans exposer les détails et informations du compte, ni le Numéro de Compte Principal. Le service Seamless Token réduit les frais imposés par les Réseaux de Cartes pour les transactions non tokenisées.

b. Pour bénéficier de ces services, vous devez vous inscrire auprès des Réseaux de Cartes. Vous nous autorisez à vous inscrire auprès des Réseaux de Cartes et à maintenir cette inscription pendant toute la durée de votre utilisation du service. Vous êtes tenu de payer les frais d'inscription, le cas échéant, en plus des frais qui nous sont dus pour le service.

c. Nous permettrons la création du Seamless Token pour les cartes Visa et Mastercard via l'API du Prestataire. La finalisation du Seamless Token sera soumise à l'approbation du Réseau de Cartes et de l'Emetteur.

XI. MOBILEPAY ONLINE

a. Le service MobilePay Online est un portefeuille de transit détenu par MobilePay A/S, qui vous permet d'accepter les paiements des Utilisateurs Finaux utilisant une carte de débit ou de crédit et un appareil mobile.

b. Vous devez vous conformer pleinement aux exigences spécifiées dans le cadre de ce service, dont les spécifications sont disponibles ici : www.shift4.com/s4i-source-mobilepayonline

c. Vous assumez l'entière responsabilité de votre utilisation des Services MobilePay Online et vous vous engagez à nous indemniser intégralement, sur demande, pour tout dommage ou perte, réel ou potentiel, que nous pourrions subir du fait de votre utilisation ou de votre connexion aux services MobilePay Online. Nous déclinons toute responsabilité quant à votre utilisation des services MobilePay Online, et ces services sont fournis « tels quels », à vos propres risques.

XII. Passerelle CARD PRESENT/ Point de vente [POS]

a. Le service permet le traitement des transactions de paiement avec présentation de la carte en fournissant :

- i. une connectivité à la passerelle,
- ii. une application de paiement, et
- iii. des services d'assistance.

b. La passerelle permet la connectivité aux réseaux locaux, aux moyens de paiement locaux et aux acquéreurs nationaux, sous réserve de l'examen et de l'approbation de la demande par nos soins.

c. Activités de gestion. Toute modification demandée ou toute gestion des configurations des terminaux de la passerelle sera effectuée par nos soins à votre demande.

d. Rapports d'activité de traitement. Nous vous fournissons de temps en temps des rapports d'activité de traitement contenant des informations relatives aux traitements avec présentation de la carte.

e. Mises à jour et assistance. Nous pouvons, de temps en temps, effectuer des mises à jour, des correctifs, des améliorations ou des corrections pour le produit (« Mises à Jour ») et ces Mises à Jour feront partie intégrante du produit concerné.

f. Vous comprenez et reconnaissez que ce service est fourni par l'intermédiaire d'un prestataire tiers et que les Mises à Jour de ce prestataire tiers peuvent entraîner des interruptions de service temporaires, pour lesquelles nous ne saurions être tenus responsables.

g. Nous vous fournissons une assistance sous réserve de la disponibilité raisonnable des ressources des prestataires tiers. Nous déploierons des efforts commercialement raisonnables pour améliorer de manière proactive la fiabilité des services ou résoudre les incidents résultant de votre interaction avec les services ou de leur dysfonctionnement, ou de celui de leurs composants.

XIII. REPRESENTATION IA SANS INTERVENTION MANUELLE

a. La Représentation IA sans Intervention Manuelle est un service fourni pour augmenter votre taux de réussite dans le processus de représentation des rétrofacturations.

b. Vous devez vous conformer pleinement aux exigences spécifiées dans le cadre de ce service, dont les spécifications sont disponibles ici : www.shift4.com/s4i-ssm-Representments

3. Nos obligations

3.1 Nous vous fournissons, si vous êtes à jour dans le paiement de tous les frais qui nous sont dus et que vous n'êtes pas en défaut au titre du Contrat, les Services avec le soin et la compétence que l'on

peut attendre d'un fournisseur leader et expert de services similaires, et conformément aux lois applicables à un prestataire de services techniques tel que nous, y compris, sans limitation, le Payment Card Industry Data Security Standard (« PCI DSS ») et la Documentation.

3.2 Tous les efforts que nous déployons et tous les travaux que nous effectuons en rapport avec les Services à la suite d'une demande ou d'un ordre autorisé émanant d'une agence gouvernementale ou d'un Partenaire de Services de Paiement pertinent seront, sur notification de notre part, calculés et facturés au montant des coûts réels de ces efforts.

3.3 Les Services et le Portail prévus par le Contrat sont fournis « EN L'ÉTAT » et « selon disponibilité », ce que vous avez pu examiner avant et que vous avez accepté en concluant le présent Contrat. En outre, vous reconnaissez et acceptez que les actions ou omissions, y compris les temps d'indisponibilité, de la part du Prestataire de Services de Paiement, de vos Prestataires de Services de Paiement et d'autres tiers peuvent réduire, en tout ou en partie, la disponibilité ou la fonctionnalité des Services, et nous ne saurions être tenus responsables de telles réductions.

4. Vos obligations

4.1 Notification : vous devez nous adresser un préavis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires concernant toute ligne directrice, instruction ou obligation que vous recevez d'une autre entité juridique et susceptible d'avoir une incidence sur nos Services. Les Parties collaboreront de bonne foi afin de mettre en œuvre ces exigences, sous réserve des frais convenus dans le Contrat ou de temps à autre entre les Parties. Nonobstant ce qui précède, si nous estimons, à notre seule discrétion, que nous ne pouvons pas nous conformer à ces exigences en déployant des efforts commercialement raisonnables, nous pouvons mettre fin immédiatement à la fourniture des Services.

4.2 Dans le cadre de l'exercice de vos droits et obligations au titre du Contrat (y compris, sans limitation, ceux liés à la protection des données personnelles), vous vous conformerez, à vos propres frais, à toutes les lois, politiques, lignes directrices, réglementations, ordonnances et règles qui vous sont applicables, ainsi qu'au présent Contrat, y compris, sans limitation, le RGPD, les Directives sur les Services de Paiement, notamment la DIRECTIVE (UE) 2015/2366 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant les services de paiement dans le marché intérieur, ainsi qu'à la Documentation et/ou aux exigences de toute nature, y compris l'Avenant Traitement des Données tel que stipulé au lien suivant : www.shift4.com/s4i-ssm-gdpr

4.3 Nous nous réservons le droit de modifier la Documentation ou l'une des exigences susmentionnées à tout moment par notification écrite adressée à vous. Vous ne devez pas utiliser notre Service de quelque manière que ce soit, ou dans le cadre d'une activité susceptible de nous exposer à une enquête, des poursuites ou une action en justice. Si, à tout moment, nous avons des raisons de croire que vous copiez, capturez ou interceptez des informations de paiement, que vous enfreignez de toute autre manière la norme PCI DSS, que vous n'êtes pas ou n'êtes plus conforme à la norme PCI DSS, ou que vous ne pouvez pas fournir la preuve de votre conformité à la norme PCI DSS, nous avons le droit de suspendre l'un quelconque des Services ou de résilier immédiatement le présent Contrat.

4.4 Contrat de Revendeur. Dans la mesure où vous concluez un contrat avec nous dans le cadre d'un Contrat de revendeur, vous vous engagez à faire respecter par tous vos Commerçants bénéficiant des Services les mêmes conditions et obligations contractuelles que celles indiquées dans le Contrat de Revendeur, les CGL et le DPA, ainsi que dans toute autre annexe, tout avenant ou toute documentation y afférente, selon le cas. Vous assumez l'entière responsabilité envers nous de l'utilisation ou mauvaise utilisation des Services par vos Commerçants, qui pourrait entraîner une violation du Contrat, des CGL, de la DPA et de toute autre annexe, avenant ou documentation, causant un préjudice à nous-mêmes et/ou à nos TPP, et vous vous engagez à nous indemniser intégralement pour tout préjudice de ce type sur demande.

4.5 Contrat de Services de Paiement. Dans la mesure où vous vous engagez envers nous en vertu du Contrat de Services de Passerelle de Paiement, vous n'êtes en aucun cas autorisé à vendre, revendre, concéder sous licence, permettre l'accès ou fournir les Services à un tiers. Les Services prévus par le présent Contrat sont destinés à votre usage exclusif, et toute violation de cette clause peut entraîner la résiliation immédiate. Vous assumerez l'entière responsabilité de tout préjudice qui nous serait causé de ce fait et devrez indemniser intégralement le prestataire pour tout préjudice sur demande.

4.6 Identifiants de Connexion. Un identifiant et un mot de passe vous seront fournis pour accéder à votre compte de passerelle de paiement et utiliser les Services. Vous devez limiter l'accès à cet identifiant, ce mot de passe et ce compte à vos employés et agents dans la mesure où cela est raisonnablement nécessaire et conforme aux objectifs du Contrat, et vous devez vous assurer que chacun de ces employés et agents accédant au compte et l'utilisant a pris connaissance de toutes les stipulations du présent Contrat concernant cette utilisation et cet accès, et s'y conforme. Vous êtes seul responsable du maintien de la sécurité et du contrôle adéquats de tous les identifiants, mots de passe ou autres codes permettant d'accéder aux Services. Nous sommes en droit de nous fier aux

informations que vous nous communiquez et pouvons présumer que toutes ces informations ont été transmises par vous ou en votre nom. Vous devez vous conformer à toutes nos recommandations et notifications concernant la sécurité de votre identifiant, de votre mot de passe et de votre ou vos comptes de passerelle de paiement. Vous assumez l'entière responsabilité de tout préjudice qui nous est causé à la suite d'une violation de sécurité et vous vous engagez à indemniser intégralement le prestataire pour tout préjudice sur demande

5. Reconnaissances de votre part

5.1. Une Transaction ayant le statut « Autorisée » (« **Transaction Autorisée** ») n'implique pas que le paiement soit garanti ni qu'il soit déjà dû par le Partenaire de Services de Paiement concerné à votre égard.

5.2. Les Transactions Autorisées peuvent néanmoins s'avérer frauduleuses, car la carte ou l'instrument de paiement utilisé pour effectuer le paiement peut s'avérer périmé, faire l'objet d'une utilisation non autorisée, ne pas disposer de fonds suffisants, ou répondre à d'autres critères détaillés dans les Règles du Réseau de Cartes, ce qui peut empêcher une Transaction Autorisée de donner lieu à un Règlement (y compris la possibilité d'une rétrofacturation) par notre Partenaire de Services de Paiement à votre intention.

5.3. Vous reconnaissez et acceptez que (i) nous n'avons pas, et ne pouvons pas fournir, de visibilité sur le Règlement, et (ii) le risque qu'une Transaction Autorisée ne donne finalement pas lieu à un Règlement ou qu'une Transaction déjà réglée soit remboursée est un risque commercial qui vous incombe exclusivement.

5.4. Si vous êtes lié par un Contrat de Revendeur, vous reconnaissez et acceptez que nous n'assumons aucun risque lié à la vente de produits et/ou de services par vous à vos commerçants, y compris, sans limitation, tout risque associé à la fraude ou aux rétrofacturations en rapport avec un moyen de paiement.

5.5. Vous reconnaissez et acceptez que nous ne serons pas responsables du fonctionnement des sites web, de la disponibilité ou des performances d'Internet, ni des dommages ou coûts subis ou encourus à la suite d'instructions données, d'actions entreprises ou d'omissions de votre part ou de la part d'autres tiers, y compris, sans limitation, vos Partenaires de Services de Paiement.

5.6. Vous acceptez et reconnaissez que nous n'assumons aucune responsabilité, qu'elle soit contractuelle, délictuelle, pour négligence, au titre d'une obligation légale ou autre (dans la mesure

maximale permise par la loi applicable), découlant de vos utilisations et de votre connexion aux TPP et/ou au traitement APM de tiers et/ou relative à toute réclamation, charge, frais, amende ou obligation similaire liée aux services de TPP qui vous sont fournis. Nous et/ou les TPP pouvons vous déconnecter de tout moyen de paiement qui cesse d'être fourni par le TPP ou le Prestataire d'APM concerné. Nous ne serons pas responsables de tout manquement du TPP ou du Prestataire d'APM à effectuer le paiement relatif à une transaction, y compris le versement de tout fonds.

6. Frais et Services

6.1. Les frais applicables sont détaillés à l'Annexe 1 du Contrat, ainsi que dans tout avenant ultérieur.

6.2. Modification des frais. Nous pouvons modifier les frais de temps en temps, sous réserve d'un préavis écrit de soixante (60) jours, ou plus tôt si les deux Parties en conviennent par écrit.

6.3. Si les informations que vous avez fournies aux fins du présent Contrat cessent d'être pertinentes ou changent de manière significative dans les trois (3) mois suivant la Date d'Entrée en Vigueur, nous pouvons immédiatement ajuster les frais et vous informerons de tout tel ajustement par écrit.

6.4. Vous acceptez de régler les Services soit par virement bancaire, sur présentation d'une facture mensuelle émise par nous, payable dans les trente (30) jours sur notre compte bancaire, soit par prélèvement des frais sur les fonds disponibles au titre du contrat d'acquisition que vous avez conclu avec nous. Vous nous autorisez à prélever les frais de Service sur les fonds de règlement du contrat d'acquisition.

6.5. Des factures ou relevés imprimés peuvent être demandés (des frais additionnels peuvent être facturés par nos soins). Les frais et les paiements sont dus le premier jour du mois.

6.6. Intérêts de Retard. Si les montants dus ne sont pas payés par vous dans les trente (30) jours suivant la date d'échéance stipulée dans notre facture, sans préjudice des autres droits dont nous pouvons disposer en vertu du Contrat, vous serez soumis à des intérêts de retard pour la période commençant à la date de paiement et se terminant à la date à laquelle le montant dû est intégralement payé. Le montant des intérêts nous étant dus sera calculé sur la base d'un taux annuel égal à 5 % ou tel que nous pourrions le modifier de temps en temps. Si vous n'avez pas réglé tous les montants dus avant le dernier jour du mois au cours duquel ils étaient exigibles, nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion, de suspendre l'utilisation de nos Services.

6.7. Taxes. Les frais décrits ci-dessus s'entendent hors taxes. Vous acceptez de payer toutes les taxes applicables autres que celles prélevées sur nos revenus. Vous acceptez que le paiement des frais à notre égard soit effectué sans déduction ni retenue au titre de quelque taxe que ce soit. Si vous êtes tenu de retenir des taxes, le montant que vous nous versez sera majoré dans la mesure nécessaire pour nous permettre (après retenue de ces taxes) de percevoir un montant net égal à celui que nous aurions reçu si aucune retenue n'avait été effectuée. Vous assumez la responsabilité finale du paiement correct des taxes applicables à la vente de vos produits ou services.

6.8. Litiges relatifs aux factures. Les Parties doivent examiner sans délai tout litige concernant les Frais en litige au titre du Contrat. Un litige ne vous dégage pas de vos obligations de paiement prévues aux présentes. Si un litige est résolu en votre faveur, nous vous rembourserons tout trop-perçu que vous auriez versé. Tout litige doit être soulevé de bonne foi et par écrit dans les trente (30) jours suivant la date de facturation. Les frais facturés seront réputés acceptés si aucune objection écrite ne nous est parvenue dans ce délai de trente (30) jours.

7. Propriété Intellectuelle

7.1. Les parties conviennent que nous détenons et conservons tous les droits, titres et intérêts relatifs à la Propriété Intellectuelle du Prestataire, y compris, sans s'y limiter, les marques, les brevets, la Documentation, les droits d'auteur et toute technologie connexe utilisée dans le cadre ou en relation avec le Contrat, y compris, sans s'y limiter, tous les droits de propriété intellectuelle qui y sont associés. Aucun titre ni droit de propriété sur ce qui précède ne vous est accordé ni n'est autrement transféré à vous ou à toute autre entité ou personne en vertu du Contrat. Vous ne devez pas procéder à de la rétro-ingénierie, désassembler, décompiler ou tenter de toute autre manière de découvrir le code source ou les secrets commerciaux de l'un quelconque des Services ou des technologies associées.

7.2. Licence relative à l'API, au MPI, au Portail et à la Documentation. Sous réserve des conditions du Contrat, nous vous accordons un droit personnel, limité, non exclusif et non transférable sur notre API, notre MPI, notre Portail et la documentation qui les accompagne aux fins suivantes :

7.2.1. installer et utiliser notre API, notre MPI et notre Portail sur autant d'ordinateurs que cela est raisonnablement nécessaire (qui sont et doivent rester installés dans des locaux dont vous êtes propriétaire, que vous occupez ou que vous louez) pour utiliser les Services, et si vous êtes un Revendeur, dans le but de vendre des produits et/ou des services aux Utilisateurs Finaux ;

7.2.2. utiliser la Documentation jointe uniquement dans le but d'utiliser notre API, notre MPI, notre Portail et nos Services.

7.3 Notre licence de Marques. Sous réserve des conditions générales contenues dans les présentes et sous réserve d'une autorisation écrite préalable d'une Partie à l'autre, vous pouvez obtenir un droit non exclusif et entièrement acquitté d'utiliser et d'afficher nos marques sur votre site web dans le cadre de votre offre d'options de paiement aux Utilisateurs Finaux.

7.4. Votre Licence de Marques. Sous réserve des conditions générales contenues dans les présentes, vous nous accordez par les présentes un droit non exclusif, libre de redevance et entièrement acquitté d'utiliser, de reproduire, de publier, reproduire et d'afficher vos marques commerciales dans le cadre des Services.

7.5. Utilisation des Marques. Chaque Partie doit se conformer strictement à toutes les normes relatives aux marques de l'autre Partie contenues dans les présentes ou qui pourraient être fournies par cette partie de temps en temps. En outre, aucune des Parties ne doit créer une marque combinée composée d'une ou plusieurs marques de l'autre Partie. Toute utilisation des marques de l'autre Partie doit être effectuée au profit de la Partie propriétaire de ladite marque. Sauf stipulation contraire dans les présentes, vous ne devez pas utiliser, enregistrer ou tenter d'enregistrer (a) nos marques ou (b) des marques ou noms de domaine qui présentent une similitude susceptible de prêter à confusion avec l'une de nos marques ou l'un de nos domaines. Vous ne devez pas (a) utiliser nos marques, sauf autorisation expresse prévue dans le présent Contrat ; (b) prendre des mesures incompatibles avec la propriété de nos marques et de tout enregistrement associé, ni contester la validité de nos marques, notre propriété de celles-ci ou l'une des clauses du Contrat ; (c) utiliser nos marques d'une manière qui indiquerait que vous les utilisez autrement qu'en tant que titulaire d'une licence de notre part conformément au Contrat ; ni (d) aider un tiers à faire de même.

8. Confidentialité

8.1. La partie destinataire ne doit pas utiliser les Informations Confidentielles à des fins autres que celles directement liées au présent Contrat. La partie destinataire doit garder les Informations Confidentielles de la partie divulgateur strictement confidentielles, les traiter avec au moins le même degré de soin qu'elle apporterait à ses propres informations confidentielles d'importance similaire, mais en tout état de cause avec un niveau de soin raisonnable. En particulier, la partie destinataire ne doit pas, sans le consentement écrit préalable de la partie divulgateur, divulguer, publier, diffuser ou rendre accessibles les informations Confidentielles de la partie divulgateur, en tout ou en partie,

de quelque manière ou sous quelque forme que ce soit, à des tiers autres que ses employés, sous-traitants ou agents qui ont besoin d'en connaître dans le cadre de l'exécution des obligations de la Partie Destinataire au titre du présent Contrat.

8.2. Dans le cas où la partie destinataire serait tenue de divulguer des Informations Confidentielles en vertu d'une décision de justice ou d'une obligation légale, elle est autorisée à le faire, à condition d'informer sans délai la partie divulgatrice par écrit de la réception de cette décision ou de cette obligation, afin que la partie divulgatrice puisse demander une protection contre celle-ci.

8.3. À la première demande de la partie divulgatrice, la partie destinataire devra sans délai (a) restituer toutes les copies, échantillons et extraits, ainsi que tous les autres supports physiques contenant les Informations Confidentielles de la partie divulgatrice, et (b) supprimer ou détruire et faire supprimer ou détruire toutes les données automatisées contenant les Informations Confidentielles de la partie divulgatrice.

8.4. Vous ne devez pas, et ne devez permettre à aucun tiers, directement ou indirectement : (i) de procéder à de la rétro-ingénierie, de décompiler, de désassembler ou de tenter de toute autre manière de découvrir le code source, le code objet ou la structure, les idées ou les algorithmes sous-jacents de tout aspect des Services ; (ii) de modifier ou de créer des œuvres dérivées basées sur un aspect des Services ; (iii) copier, distribuer, céder ou transférer de quelque manière que ce soit les droits sur tout aspect des Services ; (iv) supprimer ou altérer de quelque manière que ce soit les mentions de propriété ou les étiquettes de tout aspect des Services ; (v) utiliser tout aspect des Services pour créer une application, un produit ou un service concurrençant tout produit ou service visé dans le présent Contrat ; (vi) interférer ou tenter d'interférer avec le bon fonctionnement d'un aspect des Services ou de toute activité mentionnée dans le présent Contrat ; ou (vii) contourner toute mesure que nous ou tout tiers auquel nous faisons appel pourrions mettre en place afin d'empêcher ou de restreindre l'accès à tout aspect des Services (ou à d'autres comptes, systèmes informatiques ou réseaux connectés à tout aspect des Services).

8.5 Vous êtes responsable de votre activité en rapport avec les Services, y compris, sans s'y limiter, le transfert de données à caractère personnel ou d'autres informations ou données protégées. Vous devez :

a. utiliser tous les aspects des Services en conformité avec toutes les lois, traités et réglementations applicables (y compris ceux relatifs à la protection des données personnelles, aux communications

internationales, aux lois sur l'exportation et aux lois sur la transmission de données techniques ou personnelles), et

b. ne pas utiliser quelque aspect que ce soit des Services d'une manière qui enfreigne les droits de propriété intellectuelle, contractuels ou autres droits de propriété d'un tiers.

9. Déclarations et Garanties

9.1 Chaque Partie déclare que :

a. elle est une entité valablement constituée et en règle au regard des lois du pays dans lequel elle a été constituée, et qu'elle se conforme et continuera de se conformer, pendant toute la durée du Contrat, (i) à toutes les lois applicables dans les juridictions où elle exerce ses activités, y compris, sans s'y limiter, les lois sur la protection de la vie privée ; et (ii) dans la mesure applicable, aux exigences PCI-DSS.

b. elle dispose de tous les pouvoirs nécessaires pour signer et conclure le présent Contrat et pour s'acquitter des obligations qui y sont spécifiées,

c. l'exécution du présent Contrat par elle n'enfreindra aucune loi ou réglementation applicable ni aucun accord auquel elle est liée à la date des présentes, y compris, sans limitation et le cas échéant, tout accord de traitement des paiements commerçant ;

d. elle n'a pas effectué et n'effectuera pas, dans le cadre des activités envisagées par le présent Contrat et/ou de toute autre transaction commerciale impliquant le présent Avenant, de paiement ou de transfert de valeur ayant pour objet ou pour effet (A) la corruption publique ou commerciale ou tout autre moyen illégal ou inapproprié d'obtenir des contrats ; ou (B) l'acceptation ou la tolérance d'extorsion, de pots-de-vin, et (C) qu'elle a mis en place des contrôles internes appropriés pour garantir le respect du présent paragraphe. Vous ne devez entreprendre aucune action susceptible d'entraîner une violation par les Parties de toute loi ou réglementation anticorruption applicable.

9.2. Vous vous engagez à ne pas utiliser les informations ou identifiants que nous vous fournissons à des fins autres que celles prévues par les termes du présent Contrat et reconnaissez que l'utilisation de ces informations à d'autres fins peut entraîner et entraînera des sanctions.

10. Responsabilité

10.1 Vous vous engagez à utiliser nos Services conformément aux termes du Contrat et de la Documentation pertinente. Vous assumez l'entière responsabilité de toute violation d'une clause du Contrat ou de toute mauvaise utilisation des Services tel que stipulée dans les présentes, et vous vous engagez à nous indemniser intégralement et sur demande pour tout préjudice causé à nous-mêmes ou aux TPP en rapport avec les Services.

10.2. Nous nous engageons à fournir nos services avec le soin et la compétence requis. Si vous constatez que l'un de nos services n'est pas fourni conformément à nos obligations telles que définies dans le Contrat, vous devez nous signaler cette non-conformité. Lorsque la non-conformité peut encore être corrigée, nous mettrons en œuvre tous les efforts raisonnables pour y remédier sans frais additionnels pour vous.

10.3. Notre responsabilité totale pour les dommages directs résultant d'un manquement imputable à nos obligations au titre du Contrat ou d'un acte illicite de toute nature sera limitée, par événement dommageable, à un montant égal au montant total de nos Frais de Service que vous avez payés au cours de la période de 12 mois précédant immédiatement la date à laquelle l'événement ayant donné lieu à la responsabilité s'est produit. Les dommages directs comprennent uniquement : (i) les coûts raisonnables qu'une Partie devrait supporter pour obtenir l'exécution correcte de l'autre Partie au titre du Contrat, soit auprès de l'autre Partie, soit auprès d'un tiers, (ii) tels que démontrés par une Partie lors de l'évaluation de la cause du dommage et du montant du dommage, et (iii) tels que démontrés par une Partie pour atténuer le dommage. En aucun cas, nous ne serons responsables, en raison d'un manquement imputable à nos obligations ou d'un acte illicite ou autre, des dommages accessoires, indirects, spéciaux, consécutifs ou punitifs, y compris tout dommage fondé sur une perte de profits ou de revenus, une interruption d'activité ou une perte d'informations, une défaillance de production, une détérioration d'autres biens ou autre. Nous ne serons responsables des coûts mentionnés dans les présentes que si le Contrat n'a pas été résilié par nous en raison de votre manquement aux obligations prévues par le Contrat.

10.4. Aucune des limitations et exclusions de responsabilité énoncées dans le Contrat n'a pour but de limiter ou d'exclure : (i) la responsabilité d'une Partie en cas de faute lourde ou dolosive ; ou (ii) votre responsabilité au titre des engagements d'indemnisation que vous avez consentis dans le présent Contrat.

11. Indemnités

11.1 Vous devrez nous indemniser et nous dégager de toute responsabilité à l'égard de tous les dommages, coûts, pertes et dépenses (y compris les honoraires d'avocat raisonnables) qui nous sont réclamés par un tiers à la suite de, ou en relation avec, une violation présumée de votre part de l'une de vos obligations au titre du contrat direct entre (i) vous et vos Commerçants ou votre Utilisateur Final ; (ii) ou vous et votre Partenaire de Services de Paiement ; (iii) ou de toute autre faute, acte ou omission présumé qui vous est imputable ; ou (iv) de toute violation ou mauvaise utilisation au titre du présent Contrat.

11.2. Nous nous engageons à vous indemniser et à vous dégager de toute responsabilité en cas de dommages directs, coûts, pertes et dépenses (y compris les honoraires d'avocat raisonnables) qui vous seraient réclamés en raison : (i) d'un manquement imputable à nos obligations au titre du Contrat ou de tout autre acte illicite ; ou (ii) de réclamations de tiers concernant nos logiciels et/ou nos systèmes. Cette indemnisation est subordonnée à votre obligation de nous informer immédiatement de toute réclamation formulée par un tiers, que nous serons libres de traiter à notre entière discrétion.

12. Durée et Résiliation

12.1. Le Contrat est conclu pour une durée de deux (2) ans et sera automatiquement renouvelé pour des périodes supplémentaires de douze (12) mois. Le Contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des Parties moyennant un préavis écrit d'au moins deux (2) mois.

12.2. Résiliation Immédiate. Une Partie peut résilier le présent contrat avec effet immédiat par notification écrite si l'autre partie : (i) manque substantiellement à l'une de ses obligations au titre du contrat et que ce manquement n'est pas corrigé dans les trente (30) jours suivant notification écrite ; (ii) est dissoute ou mise en liquidation, est déclarée en faillite ou fait l'objet d'une suspension de paiements ou d'une autre procédure d'insolvabilité, ou s'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elle ne soit pas en mesure de remplir ses obligations au titre du Contrat ; ou (iii) ne se conforme pas aux lois et réglementations auxquelles elle est soumise ; ou (iv) si l'autre Partie ou l'un de ses représentants commet une fraude ou une faute dolosive intentionnelle.

12.3. Nous pouvons résilier le présent Contrat avec effet immédiat en raison de la résiliation immédiate du contrat d'acquisition, le cas échéant.

12.4. Suspension. Sans préjudice de tout autre recours juridique, nous pouvons suspendre la fourniture, en tout ou en partie, des Services ou résilier le Contrat avec effet immédiat par

notification écrite, si vous : (i) n'avez soumis aucune transaction pendant une période supérieure à trois (3) mois ; (ii) ne respectez pas vos obligations au titre de votre contrat direct avec le Partenaire de Services de Paiement concerné ou avec le Prestataire de Services de Paiement concerné ; (iii) nous demandez de ne plus vous assister en ce qui concerne ce Partenaire de Services de Paiement concerné ; (iv) n'avez pas de relation contractuelle avec le Partenaire de Services de Paiement concerné ni avec aucun des autres Partenaires de services de paiement ; (v) si nous recevons une notification écrite nous obligeant à cesser de fournir les Services de la part de toute autorité légale, notamment en référence à votre faute ; ou (vi) n'avez pas approuvé par écrit l'acceptation des Modifications de Frais, telles que définies dans le Contrat de Services. Dans tous ces cas, les frais qui nous sont dus ainsi que tous les autres coûts et dépenses deviendront immédiatement exigibles.

12.5. Déconnexion de nos Services. Vous reconnaissez que la déconnexion des Services peut prendre jusqu'à quinze (15) jours ouvrables. Vous êtes redevable de tous les frais jusqu'à la déconnexion définitive des Services.

12.6. Une Partie ne peut céder ou transférer de quelque manière que ce soit ses droits ou obligations au titre du présent Contrat sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

12.7. Vous reconnaissez et acceptez que pendant la durée du présent Contrat et après sa résiliation ou son expiration pour quelque raison que ce soit, vous continuerez à assumer la responsabilité de toutes les transactions et toutes les autres sommes exigibles ou susceptibles de devenir exigibles en vertu du présent Contrat. Cette responsabilité n'est soumise à aucune limitation de responsabilité qui pourrait être mentionnée ailleurs dans le présent Contrat.

13. Force majeure

13.1. En cas de Force Majeure, la Partie affectée doit immédiatement notifier par écrit à l'autre Partie l'événement de Force Majeure. La notification doit inclure les détails de l'événement de Force Majeure ainsi que la preuve de son effet sur les obligations de la Partie affectée, et toute mesure que la Partie affectée propose de prendre pour en atténuer les effets.

13.2. Dès que possible après la notification de la Partie affectée, les parties se consulteront de bonne foi et déploieront tous les efforts raisonnables pour convenir de conditions appropriées visant à atténuer les effets de l'événement de Force Majeure et à faciliter la poursuite de l'exécution du présent Contrat.

13.3. La partie empêchée de remplir ses obligations n'est pas tenue de supprimer la cause de Force Majeure ni de remplacer ou de fournir une alternative à la source d'approvisionnement ou à l'installation concernée si cela implique des dépenses additionnelles ou un écart par rapport à ses pratiques habituelles, et le contrat prendra fin immédiatement s'il devient peu pratique de le poursuivre.

14. Stipulations diverses

14.1. Contractants indépendants. Les Parties sont des contractants indépendants. Aucune des Parties n'aura le pouvoir ni l'autorité d'assumer, au nom ou pour le compte de l'autre Partie, des obligations ou des devoirs, ni de lier l'autre Partie à un contrat, un acte ou un engagement vis-à-vis d'un tiers.

14.2. Supports promotionnels/communiqués de presse. Chaque Partie reconnaît et accepte que l'autre Partie puisse divulguer l'existence de la relation commerciale établie par le présent Contrat, y compris le nom de la Partie, à des fins de marketing, notamment par le biais de communiqués de presse, d'annonces publiques, de divulgations publiques et de supports promotionnels et marketing.

14.3. Divisibilité. Si une stipulation du Contrat est jugée invalide ou inapplicable à quelque égard que ce soit dans une juridiction quelconque, la validité ou l'applicabilité de cette stipulation n'en sera en aucun cas affectée et la validité et l'applicabilité des autres stipulations ne seront pas affectées, à moins que le présent Contrat ne manque raisonnablement à son objectif essentiel, et les Parties remplaceront cette stipulation par une stipulation valide et applicable se rapprochant autant que possible de l'objectif essentiel de la stipulation invalide ou inapplicable.

14.4. Renonciation. Toute renonciation n'aura d'effet que si elle est spécifique et formulée par écrit. Le fait pour une Partie de ne pas faire valoir l'une des stipulations du présent Contrat ne sera en aucun cas considéré comme une renonciation à cette stipulation. Aucune renonciation à une stipulation par une Partie ne (a) empêchera cette Partie de faire valoir ultérieurement toute autre stipulation du Contrat ; (b) ne constituera une renonciation concernant toute violation ultérieure de la même stipulation du Contrat.

14.5. Intervention de tiers. Si vous recourez aux services de tiers, vous serez responsable de tous les actes, erreurs et/ou omissions de ces tiers comme si vous aviez effectué ces actes ou omissions vous-même. Vous ne pouvez sous-traiter ou déléguer de quelque manière que ce soit l'exécution de l'une de vos obligations au titre des présentes à un tiers sans notre consentement écrit préalable.

14.6. Mesures Provisoires. Chaque partie reconnaît et accepte qu'en raison de la nature unique de la Propriété Intellectuelle, des licences et des Informations Confidentielles, il ne peut exister de recours juridique adéquat en cas de manquement à ses obligations en vertu des présentes, qu'un tel manquement peut permettre à la partie en défaut ou à des tiers de concurrencer de manière déloyale la partie lésée, entraînant un préjudice irréparable pour cette dernière, et que, par conséquent, en cas de manquement ou de menace de manquement, la partie lésée est en droit de demander une mesure d'injonction.

14.7. Obligations existantes. Nonobstant l'expiration ou la résiliation du Contrat, chaque Partie veillera à la bonne exécution, en temps utile de toutes les obligations qu'elle a assumées avant ladite expiration ou résiliation. Sauf en cas de résiliation du Contrat pour manquement contractuel, aucune Partie ne sera tenue d'effectuer un quelconque paiement au titre de la résiliation ou de l'expiration du Contrat.

14.8. Dispositions persistantes. Les sections et clauses du présent Contrat relatives à la confidentialité, à la responsabilité, aux indemnités, à la loi applicable et aux autres stipulations qui, expressément ou de par leur nature, sont destinées à rester en vigueur, survivront à la résiliation ou à l'expiration du Contrat.

14.9. Loi Applicable. Le Contrat est régi et interprété conformément au droit Maltais. Les tribunaux de Malte ont compétence exclusive pour régler tout litige en rapport avec le présent Contrat et les parties se soumettent en conséquence à la compétence exclusive de ces tribunaux. Vous renoncez à toute objection à l'égard des tribunaux maltais pour cause de for inopportun ou pour tout autre motif concernant les procédures liées au présent Contrat et acceptez qu'un jugement ou une ordonnance rendu(e) par un tel tribunal soit définitif(ve) et contraignant(e) à votre égard et puisse être exécuté(e) à votre encontre devant les tribunaux de toute autre juridiction.